

le journal d'ATD Quart Monde

n°562 - dec 2025



Une agence France Travail à Paris, novembre 2025 © ATD Quart Monde

RSA : FACE AUX SANCTIONS, LA CONTESTATION S'ORGANISE

Avec quinze autres associations et syndicats, ATD Quart Monde a décidé d'attaquer l'État en justice contre le décret « *sanctions-remobilisation* », qui autorise notamment la suspension ou la suppression du RSA et des allocations chômage dès le premier « *manquement* » de la part des allocataires. Ensemble, ils dénoncent des mesures injustes et inefficaces.

**À LIRE AUSSI : FRANCE TRAVAIL RÉFLÉCHIT À SES PRATIQUES
D'ACCOMPAGNEMENT AVEC ATD QUART MONDE P.3
PORTRAIT D'ESTELLE MAHAUT : « ATD QUART MONDE APPORTE
DES CLÉS DE COMPRÉHENSION DU MONDE » P.8**

N° 562
décembre 2025 - 1€

AGIR TOUS POUR LA DIGNITÉ.
"LÀ OÙ DES HOMMES SONT CONDAMNÉS À VIVRE
DANS LA MISÈRE, LES DROITS DE L'HOMME SONT
VIOLÉS. S'UNIR POUR LES FAIRE RESPECTER EST
UN DEVOIR SACRÉ." J. WRESINSKI, FONDATEUR DU MOUVEMENT

l'éditorial



ANNE-MARIE DE PASQUALE

Membre de la délégation nationale

Bâtir des politiques publiques justes

Sur quels sujets attendez-vous que le Mouvement ATD Quart Monde alerte les élus, les parlementaires ? À cette question posée lors d'une rencontre publique en Lorraine, deux élus répondent : « *Le sujet, c'est la dignité. Ce qui doit nous guider, c'est de permettre en premier la justice et l'émancipation* » ; « *Nous avons besoin de votre expérience et de votre connaissance de la pauvreté pour réinterroger nos politiques publiques. Sans vous, nous ne pouvons pas aller vers celles et ceux qui sont les plus pauvres, vous nous obligez à faire un pas de côté* ». C'est le moteur de notre engagement : permettre à chacune et chacun de s'émanciper et d'accéder à ses droits pour vivre dignement, d'apporter son expérience pour contribuer à améliorer les politiques publiques et les droits.

Nous rencontrons ainsi des nouvelles personnes, jusqu'ici invisibles, mais qui luttent chaque jour, et nous nous invitons mutuellement à changer nos regards. Cela demande du temps pour construire la confiance, pour que chaque personne puisse dire avec ses propres mots comment refuser la honte, ne plus se taire. C'est l'expérience de l'engagement commun qui est notre force, comme le dit une personne qui retrouve un emploi après des années où elle avait tout perdu : « *On sait par quoi on est passé, on fait comprendre aux nouveaux que c'est ensemble qu'on est plus forts.* »

Nous sommes convaincus d'être attendus par celles et ceux qui bâtissent des politiques publiques justes, ils ont besoin de nous. Ils ont compris que c'est à partir des richesses et des compétences de chaque personne, qu'une société de justice et de droits doit se fonder.

Ensemble, prenons la responsabilité d'interpeller les responsables politiques et toute la société, pour refuser l'exclusion. ■

Bonnenouvelle!

→ 9 054 ADHÉRENTS À ATD QUART MONDE

Il y a de nombreuses manières de s'engager à nos côtés : contribuer à une action, faire bouger les regards et les pratiques autour de soi, réaliser des dons, donner du temps... L'adhésion, de 8 euros ou d'un montant libre, est une forme d'engagement complémentaire et significative. Mi-novembre, ATD Quart Monde comptait 9 054 adhérentes et adhérents. Adhérer au Mouvement, c'est exprimer concrètement son attachement aux valeurs, aux combats et à l'identité profonde d'ATD Quart Monde. C'est aussi pouvoir voter à l'assemblée générale, être actrice et acteur de la vie institutionnelle du Mouvement.

C'est également asseoir la légitimité et la crédibilité d'ATD Quart Monde et montrer aux pouvoirs publics que la lutte pour la dignité et l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux est soutenue par un grand nombre de citoyens. Enfin, adhérer, c'est contribuer financièrement à l'action d'ATD Quart Monde par la cotisation. ■

Vous pouvez adhérer en ligne
atdqm.fr/adhesionsatdqm
ou en nous renvoyant le coupon
situé page 7 de ce journal.

Mauvaisenouvelle!

→ LA PMI, UN SERVICE PUBLIC NÉGLIGÉ

Le collectif « *Assurer l'avenir de la Protection maternelle infantile* », dont fait partie ATD Quart Monde, a organisé le 5 novembre un rassemblement devant le ministère de la Santé pour demander une « *revitalisation du dispositif de Protection maternelle infantile (PMI) abîmé par des années de négligence de la part des pouvoirs publics* ». Le collectif pointe « *la hausse inquiétante du taux de mortalité infantile* » et la baisse de 38 % du nombre de médecins en PMI entre 2010 et 2022. Il rappelle pourtant que ce service public

contribue « *à lutter contre les inégalités de santé par l'accès aux soins et par l'aller-vers les populations les plus éloignées des services de santé* », en permettant notamment « *un accès gratuit et inconditionnel à la vaccination et aux consultations médicales et aides pluridisciplinaires* ». Alors que la PMI fête en 2025 ses 80 ans, le collectif craint son « *extinction dans la majorité des départements d'ici une décennie* » et appelle à un sursaut de la part des pouvoirs publics. ■

LES CHIFFRES DU MOIS

912

personnes sans domicile fixe sont décédées en 2024, selon le rapport du collectif *Les Morts de la rue* publié en octobre. Ce chiffre est en hausse de 16 % par rapport à 2023. L'âge moyen du décès est de 47,7 ans. Ces décès concernent majoritairement des hommes (82 %), mais la part des femmes continue de croître (13 % en 2024). Les personnes de moins de 15 ans représentent 4 % des décès en 2024, contre 2 % sur la période 2012-2023.

5 millions

de personnes occupent des emplois « *peu qualifiés* » en France, ce qui représente un peu plus d'un emploi salarié sur six, selon une étude du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) publiée le 21 octobre. Le qualificatif d'emploi « *peu qualifié* » recouvre des réalités très différentes, selon les auteurs : aides à domicile, agents d'entretien, trieurs de déchets, ouvriers du bâtiment, des travaux publics ou de l'agroalimentaire, déménageurs, employés de libre-service, etc. « *Loin d'avoir disparu, ces emplois se transforment : moins industriels, davantage tournés vers les services, ils sont de plus en plus précaires et concernent plus souvent les femmes, les jeunes et les immigrés* », note le Céreq. ■



L'ACTUALITÉ DE LA DYNAMIQUE JEUNESSE

L'actualité de la dynamique jeunesse Solidarité entre les groupes jeunes

Des membres du groupe jeunes d'Alsace ont été invités à Luxembourg pour la Journée mondiale du refus de la misère, au sein du Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Neumünster. « *Beaucoup de personnes se sont exprimées : par des discours, par une saynète, par une banderole collective sur le thème de la solidarité* », raconte Nouskat. Des jeunes venus de Belgique ont également pu exprimer ce qu'ils vivaient dans leur groupe : « *Ensemble, on a appris que, quand tu es jeune dans la précarité, on te met une étiquette, on te dénigre.* » Quatre jeunes d'Alsace ont pris la parole : « *Avec ATD Quart Monde, je trouve [...] une solidarité qui nous lie les uns aux autres en tant que jeunes, une écoute sincère, un espace de parole, un soutien.* » « *Pour deux jeunes du groupe, c'était la toute première fois, je suis fière aussi de ce que les autres ont fait. J'ai beaucoup appris. J'ai découvert qu'au-delà de notre groupe en Alsace, d'autres personnes, ailleurs, partagent les mêmes valeurs* », se réjouit Nouskat. ■

Le groupe jeunes de Colmar → à Luxembourg © ATD Quart Monde



Rejoignez-nous!

@ATDQM

LE JOURNAL D'ATD QUART MONDE

Publication mensuelle d'ATD Quart Monde France.
Rédaction: 63, rue Beaumarchais, 93100 Montreuil
tél.: 01 42 46 81 95, www.atd-quartmonde.fr
CPPAP: n° 1 229 H 79 275 ISSN 2495-2494
Dépôt légal à parution. Reproduction interdite
Abonnements: 10 € pour 11 nos/an
secretariat.amis@atd-quartmonde.org
tél.: 01 34 30 46 22
Directeur de la publication: Olivier Morzelle
Rédactrice en chef: Julie Clair-Robelet
lejournald@atd-quartmonde.org
Réalisation: Atelier Siioux - atelier-siioux.com
Impression: SIEP (Bois-le-Roi)
Papier 100 % recyclé.

L'ÉTUDE DU MOIS

Le mythe de l'égalité des chances



« L'égalité des chances est loin d'être acquise et reste encore un objectif à atteindre », constate le Conseil

économique, social et environnemental, dans un rapport intitulé « *Égalité des chances : mythe ou réalité ?* », publié fin octobre. L'institution pointe notamment « *la persistance voire l'aggravation* » des inégalités de genre, mais aussi des inégalités territoriales ou face à l'emploi. En matière d'inégalités face au décrochage scolaire, elle dresse un constat accablant : « *Le nombre de jeunes sortant du système scolaire prématurément est en nette augmentation, notamment en raison de la dégradation de leur santé mentale et l'omniprésence des écrans.* » « *Si, pour beaucoup, l'égalité des chances est un objectif politique crédible, pour d'autres, c'est une idéologie trompeuse : quelques réussites d'ascension sociale ne sauraient suffire à dire que l'égalité des chances règne* », souligne le Conseil économique, social et environnemental, en rappelant que 76 000 jeunes sont sortis sans diplôme de l'école en 2021. Face à cette situation, il recommande notamment « *d'améliorer les conditions de scolarisation en réduisant les effectifs par classe, en diversifiant les pédagogies, en aménageant les espaces et les temps scolaires* ». Il insiste également sur « *le rôle central des familles comme partenaires éducatifs et sur la nécessité de favoriser la coéducation et la mixité sociale pour que tous les enfants puissent réussir ensemble* ». ■



↑ © ATD Quart Monde

France Travail réfléchit à ses pratiques d'accompagnement avec ATD Quart Monde

Des membres d'ATD Quart Monde ont organisé le 15 octobre dernier une formation au siège de France Travail afin de réfléchir, avec une vingtaine de professionnels, à la meilleure manière d'accueillir et d'accompagner les personnes privées d'emploi.

Pour certains, ce fut une « *prise de conscience* », pour d'autres, les quatre heures de formation ont suscité « *plein de questions* », « *l'envie d'avancer ensemble* » ou encore « *des espoirs* ». La vingtaine de professionnels de France Travail venus rencontrer ATD Quart Monde le 15 octobre ont mesuré la nécessité de travailler sur « *une déconstruction profonde* » de la posture des conseillers, mais aussi sur une « *meilleure connaissance réciproque* » des contraintes qui pèsent sur les personnes des deux côtés du guichet, a souligné Rosen Nicolas-Berthou, directrice du programme Accueil relation usagers et marketing, en conclusion de la matinée.

Toutes et tous doivent aujourd'hui appliquer la loi Plein emploi, qui prévoit notamment l'inscription automatique à France Travail de l'ensemble des personnes sans emploi et de nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du RSA (Revenu de solidarité active). « *Je suis engluée dans les sujets techniques de mise en œuvre de la réforme. Ça fait du bien de prendre de l'air et de se recentrer sur ce qui est important : les personnes* », a ainsi constaté une professionnelle, après la présentation des multiples dimensions de la pauvreté par Maria et Chantal,

« *On reçoit avant tout un homme, une femme, qui a une place dans la société.* »

administratif », une réflexion sur « *les représentations et les préjugés* »...

CHANGER D'ÉTAT D'ESPRIT

En petits groupes, ils ont ensuite été amenés à répondre à une question : « *avec la mise en œuvre de la loi Plein Emploi, qu'est-ce qui doit absolument être connu et pris en compte dans l'accueil et l'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA au sein des équipes de France Travail ?* ». Pour l'une des professionnelles, « *une des réponses est dans l'aller-vers, le faire avec. On le fait depuis des années, mais il y a une nécessité de renforcer tout ça* ». Cela peut par exemple passer par « *une posture d'empathie et d'écoute* », notamment lors du premier contact, une attention à « *ne pas utiliser de jargon* ».

Malgré les « *efforts de simplification et de clarté* » menés ces dernières années, les contraintes pèsent aussi sur les conseillers et les conseillères, qui sont nombreux à devoir gérer les dossiers de centaines de personnes, parfois plus de 600. Dans ces conditions, comment tisser un lien de confiance et « *être perçu comme une ressource pour les personnes et non comme un lieu où l'on va avoir des problèmes ?* », s'est interrogée une participante. L'une des réponses apportées est « *d'avoir en tête qu'on reçoit avant tout un homme, une femme, qui a une place dans la société avec toute sa singularité, et non un 'demandeur d'emploi' ou un 'bénéficiaire du RSA', car ce sont des catégories administratives. Quand on a cet état d'esprit-là, on peut bien accueillir une personne, être d'abord à l'écoute, avant même de s'attarder sur ce qu'il ou elle a fait ou pas fait* ».

Pour Rosen Nicolas-Berthou, « *la route est encore assez longue* », mais cette première formation au siège de France Travail devrait en entraîner d'autres au sein même des agences. ■

8 AGENDA

2 décembre

Dans le cadre des « *Mardis de la formation* », l'équipe du pôle politique d'ATD Quart Monde propose de réfléchir aux expériences dans lesquelles le Mouvement est acteur de luttes

écologiques, comme par exemple à Alès ou à Nogent-le-Rotrou.
Rendez-vous de 18h à 19h30 au siège d'ATD Quart Monde, 63 rue Beaumarchais, 93100 Montreuil, ou en visio : <https://us02web.zoom.us/j/4458951164> (code : 0000)

8 janvier

Venez découvrir le nouveau *En finir avec les idées fausses sur la pauvreté* consacré à l'écologie, présenté par Isabelle Motrot.
Rendez-vous à 18h30 à la librairie Le Delta, 1 Rue Cassette, 75006 Paris.

30 janvier-1^{er} février

Envie d'être acteur de la transformation de la société, de vous engager avec d'autres pour faire bouger les choses ? Le volontariat permanent à ATD Quart Monde est peut-être fait pour vous : participez à un week-end d'information.
Pour vous inscrire ou pour plus d'informations : info.volontariat@atd-quartmonde.org



Une agence France Travail à Paris, novembre 2025 © ATD Quart Monde

RSA : face aux sanctions, la contestation s'organise

Avec quinze autres associations et syndicats, ATD Quart Monde a décidé d'attaquer l'État en justice contre le décret « *sanction-remobilisation* », qui autorise notamment la suspension ou la suppression du RSA et des allocations chômage dès le premier « *manquement* » de la part des allocataires. Ensemble, ils dénoncent des mesures injustes et inefficaces.

« Il est temps de rappeler aux pouvoirs publics leur devoir de protéger, de sécuriser chacune et chacun, de respecter l'égalité de dignité et de retrouver le sens de la solidarité nationale », affirme Isabelle Doresse, vice-présidente d'ATD Quart Monde, le 22 octobre dernier. Aux côtés des membres du collectif, elle dénonce le texte du 30 mai 2025, intitulé « *décret relatif aux sanctions applicables aux demandeurs d'emploi en cas de manquement à leurs obligations* » et la loi Plein emploi qui, selon elle, « *abîme notre démocratie* ».

Ce décret conditionne notamment l'obtention du RSA (Revenu de solidarité active) à la réalisation de quinze à vingt heures d'activité hebdomadaire et définit un barème de sanctions. Toute personne inscrite à France

Travail est menacée de voir son RSA réduit de 30 à 100 % dès le premier « *manquement* », pour une durée d'un à deux mois, qui peut être renouvelée jusqu'à quatre mois. Les sanctions sont prévues notamment en cas de non-respect du contrat d'engagement signé par l'allocataire, de rendez-vous manqués ou encore si la personne refuse « *une offre raisonnable d'emploi à deux reprises et sans motif légitime* ». Mais la définition des « *manquements* » reste vague.

Dix jours sont ensuite laissés à la personne pour contester cette décision, un délai jugé « *largement insuffisant* » par les membres du collectif, qui pointent « *une violation des droits de la défense* ». « *Justifier une absence à un rendez-vous, c'est quelquefois très difficile, quand vous avez de gros problèmes de mobilité, quand vous vivez dans un environnement très dégradé ou encore quand vous n'avez pas du tout eu le choix sur la date du rendez-vous* », rappelle Isabelle Doresse.

UN RISQUE ACCRU DE NON-RECOURS ET D'EXCLUSION

« *L'insécurité vécue par les plus pauvres est de plus en plus forte* », souligne la vice-présidente d'ATD Quart Monde. Elle rappelle que le RSA « *était déjà très fortement conditionné avant la loi Plein emploi* » et qu'il existait déjà des motifs de sanctions et de radiation. « *Mais l'ajout de conditions supplémentaires, comme les quinze heures d'activité et les*

preuves toujours plus importantes à apporter pour justifier sa recherche active d'emploi, contribuent à renforcer le non-recours et exclut de plus en plus de personnes de notre système social », regrette-t-elle.

« *Les critères pour appliquer une sanction ne sont pas clairement définis et varient d'un département à l'autre. Une décision de suspension du RSA devient donc de plus en plus arbitraire et on peut se demander quel est l'avenir de l'ensemble des personnes radiées, parce qu'elles ont été jugées 'insuffisamment motivées dans leur parcours d'insertion'* », poursuit-elle, partageant l'inquiétude de plusieurs autres membres du collectif.

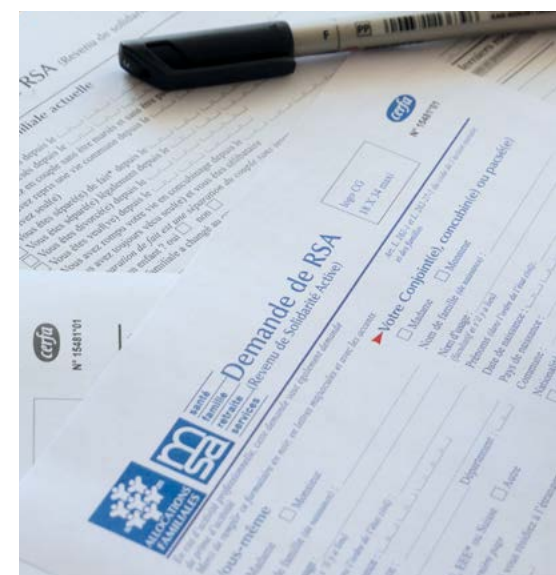
DES CONTRÔLES AU DÉTRIMENT D'UN ACCOMPAGNEMENT

Toutes et tous dénoncent en outre l'intensification des contrôles au détriment de l'accompagnement, entraînant une stigmatisation encore plus forte des allocataires. En 2024, 610 000 contrôles ont été effectués par France Travail, qui a pour ambition d'en réaliser 1,5 million en 2027, sans augmentation du budget. Des objectifs dénoncés par les syndicats membres du collectif, qui regrettent « *une perte de sens dans le travail des agents et une souffrance croissante* ».

« *Aujourd'hui, le seul but c'est le contrôle social et la radiation. On insécurise au maximum les personnes, alors que la pauvreté est*

déjà un cumul d'insécurité. Cela crée des peurs, des souffrances, des humiliations, qui entraînent de l'isolement. Ce sont des politiques catastrophiques, qui marquent un durcissement sans précédent des politiques sociales dans notre pays », affirme Isabelle Doresse. Par leur action collective, les associations et les syndicats « *appellent à un sursaut* » et rappellent, dans un communiqué, que « *les sanctions ne luttent pas contre la pauvreté, mais la renforcent. On ne sort pas les personnes de la pauvreté à coups de suspensions, mais par la confiance et l'accompagnement. Pour sortir de l'insécurité, il faut donner de la sécurité* ». ■

« Le seul but c'est le contrôle social et la radiation. On insécurise au maximum les personnes, alors que la pauvreté est déjà un cumul d'insécurité »





Des allocataires du RSA « dans le flou »

Le décret « *sanctions-remobilisation* » est entré en vigueur le 1^{er} juin 2025 et les départements définissent actuellement leur barème de sanctions à appliquer en cas de « *manquements* ». Peu de sanctions ont donc pour l'instant été enregistrées, mais la réforme et ses mesures peu compréhensibles génèrent des craintes chez les allocataires du RSA. Des militantes et militants Quart Monde témoignent.

À SAVOIR

16 associations et syndicats

se sont réunis pour attaquer le décret « *sanctions-remobilisation* » : AequitaZ, APF France Handicap, ATD Quart Monde, CFDT, CGT, Changer de cap, Coorace, Emmaüs France, FSU, Mouvement national des chômeurs et précaires, Ligue des droits de l'homme, Mouvement des mères isolées, Secours catholique, Solidaires, Solidarité Paysans, Unsa.

4 recours

différents ont été déposés pour demander au Conseil d'État l'abrogation du décret du 30 mai 2025 qui autorise la suspension ou la suppression du RSA et des allocations chômage dès le premier « *manquement* ».

- Ils dénoncent notamment :
- « *une atteinte au droit et à des moyens convenables d'existence* » définis dans le préambule de la Constitution ;
 - « *une disproportion manifeste des sanctions* », car le décret autorise la suspension totale du RSA dès le premier manquement au contrat d'engagement ;
 - « *une violation des droits de la défense* » car, suite à une sanction, la personne a 10 jours pour contester la décision, et, selon les départements, elle n'a même pas la possibilité de rencontrer physiquement l'institution qui la sanctionne ;
 - « *une atteinte au principe d'égalité* », car les sanctions sont appliquées différemment selon les départements ;
 - « *une absence de moyens pour l'accompagnement des usagers* », car le décret prévoit un « *accompagnement renforcé et personnalisé* » sans augmentation du budget et des outils mis à disposition des professionnels et sans augmentation du nombre de conseillers qui suivent déjà un nombre très élevé de personnes ;
 - « *une discrimination plus forte vis-à-vis des personnes éloignées du numérique* », car, parmi les éléments observés par France Travail pour déclencher ou non un contrôle, se trouve le fait d'avoir mis son CV sur la plateforme ou de répondre directement en ligne à des offres d'emploi présentes sur le site de France Travail. ■

Usée par son travail d'aide soignante, Corinne (tous les prénoms ont été modifiés) ne travaille plus et a été reconnue en invalidité. « *Je suis seule avec quatre enfants, dont un en situation de handicap qui demande des soins et des rendez-vous médicaux réguliers. Ma conseillère emploi a voulu m'imposer quinze heures d'activité par semaine. J'ai négocié cinq heures au cours desquelles je passe essentiellement mon temps à faire défiler sur mon ordinateur des offres d'emploi* », raconte-t-elle, dépitée par la situation. Elle souhaiterait aujourd'hui être secrétaire médicale, mais aucune formation adéquate ne lui a été proposée.



Bernard, quant à lui, était heureux d'accepter une formation de découverte d'emploi. Aujourd'hui au chômage après 25 ans de travail en usine comme manutentionnaire, il estime avoir « *suivi toutes les recommandations de France Travail* ». Pourtant, alors qu'il participait à sa formation, sa conseillère l'a convoqué. Ne pouvant être à deux endroits en même temps, il n'est pas allé au rendez-vous. « *J'ai été menacé du retrait de mon RSA à cause de 'recherche insuffisante'. Cela me stresse, me panique* », souligne-t-il. Il passe pourtant

beaucoup de temps à chercher du travail. « *Mais je ne peux pas inventer les emplois* », ajoute-t-il, soucieux d'être toujours obligé de se justifier.

« LARGUÉ DANS LA NATURE »

Le même sentiment prédomine chez Paul. « *Je me sens coupable tout le temps de percevoir quelque chose, redevable. C'est comme un poids. Je ne me permets rien* », explique-t-il. Inscrit à Pôle Emploi, ancien nom de France Travail, pendant plusieurs années, il a été radié en 2021 en raison de difficultés pour actualiser sa situation. « *Il y avait ensuite un délai de carence pour se réinscrire, mais j'ai laissé tomber* », avoue-t-il, se sentant perdu face à la complexité des démarches et surtout à leur dématérialisation. Mais en 2025, la loi Plein emploi prévoit l'inscription automatique à France Travail des personnes bénéficiaires du RSA et de tous les adultes du foyer familial. Paul apprend donc par courrier qu'il est à nouveau inscrit et découvre qu'il a le même numéro d'identifiant. « *J'existais donc bien dans les fichiers... Mais je suis largué dans la nature. Il n'y a plus d'accompagnement, c'est fini. Je suis dans le flou et je ne sais pas à quelle porte frapper* », regrette-t-il. Il aimerait aujourd'hui « *pouvoir se projeter, mettre de l'argent de côté, constituer un vrai projet de vie* ». Mais il se sent « *en insécurité sociale absolue* ».

UN CONTEXTE PAS PRIS EN COMPTE

Isabelle travaille pour sa part près de vingt heures par semaine dans une institution publique comme agente d'accueil. Comme ses ressources sont faibles, elle touche certains mois « *quelques dizaines d'euros de*

RSA ». Inscrite automatiquement à France Travail au début de l'année 2025, elle se rend à un rendez-vous fixé par l'institution. « *On m'a dit : 'comme vous touchez un peu de RSA vous devez signer un contrat d'engagement et faire quelques heures d'activité par semaine et un parcours avec plusieurs entretiens individuels'* », se souvient-elle, étonnée que ses heures de travail ne soient pas prises en compte.

Elle précise alors qu'elle fait également du bénévolat et aide des proches à faire des démarches pour leur accès aux droits. Mais cela ne compte pas non plus dans les heures d'activité prévues dans le contrat d'engagement. On lui propose de faire plutôt des heures de ménage. « *Je leur ai indiqué que, compte-tenu de ma situation personnelle, c'était compliqué de devoir faire une activité de quelques heures par semaine et les entretiens demandés, en plus de mon travail, des soins quotidien que je dois apporter à mon conjoint et des heures de bénévolat que je donne* », détaille-t-elle.

Elle décide finalement de renoncer au RSA, qui est alors suspendu. « *Le lendemain de cette suspension, j'ai rencontré mon assistante sociale pour examiner avec elle la possibilité d'avoir une aide financière spécifique. Malheureusement, pour toucher cette aide, il fallait être au RSA. Je ne pouvais donc pas la toucher* », soupire-t-elle. Isabelle est aujourd'hui lassée de devoir « *batailler* » avec des conseillers ne prenant pas en compte son contexte de vie. Elle aimerait être accompagnée dans son projet professionnel sans voir ses choix constamment mis en doute. ■



APPEL À TÉMOIGNAGES

ATD Quart Monde a besoin de vous !

Pour documenter les conséquences de l'application de la loi Plein emploi et du décret « *sanctions-remobilisation* », les associations et syndicats réunis lancent un appel à témoignages.

Les personnes concernées sont invitées à remplir ce questionnaire en ligne : [ATDQM.FR/TEMOIGNAGES](https://atdqm.fr/temoignages)

Les données seront traitées pour être anonymisées et l'accord de la personne explicitement demandé quant à l'utilisation de son témoignage. ■

« UNE GUERRE CONTRE LES PAUVRES PLUTÔT QUE CONTRE LA PAUVRETÉ »

Le décret « *sanctions-remobilisation* » a fait l'objet de nombreuses critiques au cours des derniers mois, notamment de la part de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) et du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (CNLE). En août dernier, le rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'Homme aux Nations Unies, Olivier de Schutter, a lui aussi estimé que cette réforme « *accroît le non-recours* » et que « *la multiplication des sanctions et des contrôles peut accentuer la défiance envers les institutions* ».

Dans une lettre adressée au gouvernement français, il a pointé les risques pour les allocataires, mais aussi pour la France, qui met ainsi « *en péril* » ses obligations internationales en matière de droits humains. Dans une tribune publiée par le journal *Le Monde* le 22 octobre dernier, il a également dénoncé « *une guerre contre les pauvres plutôt que contre la pauvreté* ». ■



↑ © Camille Ménard, ATD Quart Monde

L'impact de la réforme « des deux côtés du guichet »

Lors d'une conférence de presse le 22 octobre, les seize associations et syndicats attaquant l'État ont détaillé les multiples raisons de dénoncer le décret « *sanctions-remobilisation* » et ses effets sur les personnes au chômage et les allocataires du RSA, mais aussi sur les professionnels.

« Dans cette période de fracture et d'incertitude économique, le gouvernement choisit de punir. Les responsables politiques pourraient faire le choix de rassembler, d'aider à l'accès à la solidarité. Au contraire, ils mettent en place des procédures pour punir des gens », regrette Didier Duriez, président du Secours catholique. Aux côtés des responsables d'associations et de syndicats, dont ATD Quart Monde, il souligne que l'enjeu du recours déposé devant le Conseil d'État contre le décret « *sanctions-remobilisation* » se situe « *des deux côtés du guichet : France Travail se retrouve à gérer des choses qu'il n'est pas forcément prêt à gérer et, pour les personnes concernées, on ajoute de la stigmatisation* ».

« UNE RUPTURE INACCEPTABLE »

Ce texte « *permet de sanctionner plus, plus fort et plus vite* », dénonce Lydie Nicol, secrétaire nationale de la CFDT. « *On considère que les allocataires sont soit des fraudeurs, soit des personnes qui ne veulent pas travailler. Pour nous, le chômage n'est jamais un choix, c'est une situation subie* », ajoute-t-elle. Qualifiée « *d'attaques sans précédent* », par Agnès Aoudaï, coprésidente du Mouvement des Mères Isolées, les mesures contenues dans le décret sont présentées comme « *une rupture inacceptable* » par Marie-Andrée Besson, présidente de Solidarité Paysans.

« *Aucun nouveau droit n'a été créé, alors que des devoirs, accompagnés de nouveaux dispositifs de contrôle et de sanctions, posent des conditions irréalistes qui entraînent des conséquences humaines intolérables* », s'indigne-t-elle, en rappelant que 25 000 foyers d'agriculteurs sont allocataires du

RSA. « *On continue à taper sur celles et ceux qui sont les plus fragiles. Ce n'est pas parce qu'il y aura des sanctions qu'on retrouvera un travail. À part rendre les plus fragiles plus précaires, on n'est pas du tout dans une démarche vertueuse* », souligne également Vanessa Jereb, secrétaire générale adjointe de l'Unsa. Le collectif dénonce également l'application arbitraire des sanctions selon les départements.

DE L'ACCOMPAGNEMENT AU CONTRÔLE

Pour les professionnels de l'accompagnement qu'elle représente au sein de son syndicat, c'est aussi « *un vrai non-sens* », précise Lydie Nicol. « *Les salariés des Caisses d'allocations familiales et des conseils départementaux ne voient plus le sens de leur travail qui, à la base, n'est pas de contrôler mais d'accompagner* ». Ce constat est partagé par Denis Gravouil, secrétaire confédéral de la CGT : « *Il faut des services publics ouverts, avec des agents qui ne sont pas là pour fliquer ou faire des économies sur le dos de celles et ceux qui en ont besoin* ».

« *On est passé de l'accompagnement des personnes les plus en difficulté à un traitement de masse des personnes qui sont obligées de s'inscrire à France Travail, sans aucun outil ni moyen pour arriver à leur trouver une solution* », regrette également Vincent Lalouette, secrétaire général adjoint de la FSU et lui-même conseiller France Travail. Les contrôles réalisés doivent s'intensifier, notamment grâce à la création de « *plateformes de contrôles* », explique Luc Chevalier, représentant de Sud emploi et agent à France Travail. « *Il n'y a plus de contact avec les allocataires, on ne connaît pas les personnes dont on coupe le RSA, cela renforce*

le côté anonyme et la déshumanisation » de la procédure, souligne-t-il. Pour gérer l'afflux de nouveaux inscrits, France Travail a par ailleurs recours à l'intelligence artificielle, avec notamment un outil semblable à Chat GPT, baptisé « *Chat FT* » pour l'analyse des dossiers. « *Cela mène à une dégradation des conditions de travail* », affirme-t-il.

RESPECTER LE PRINCIPE DE SOLIDARITÉ

Conscients des conséquences négatives sur les personnes au chômage et les allocataires du RSA, les syndicats représentant les professionnels de France Travail dénoncent donc aussi l'impact sur leur travail et sur le service public de l'emploi en général. « *On ne raisonne qu'en termes de coûts financiers, de budget, alors qu'on devrait se demander quelle société nous voulons, une société qui respecte les droits de l'Homme et le principe de solidarité* », souligne Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l'Homme. « *Si, par ce recours, nous obtenons l'abrogation de ce décret abject, ce sera un soulagement pour les millions de personnes privées d'emploi et les travailleurs de France Travail* », conclut Agnès Aoudaï, coprésidente du Mouvement des Mères Isolées. ■

« On ne raisonne qu'en termes de coûts financiers, de budget, alors qu'on devrait se demander quelle société nous voulons. »



NOTRE ACTION DÉPEND DE VOS DONNS

- Je fais un don de€
 J'adhère à ATD Quart Monde

Vous signifiez ainsi votre adhésion aux valeurs et aux engagements d'ATD Quart Monde, vous contribuez à augmenter sa visibilité et pourrez voter à l'assemblée générale.

Prénom et Nom
 Année de naissance
 Signature
 Allez sur WWW.ATDQM.FR ou envoyez votre chèque à l'ordre de ATD Quart Monde - 12 rue Pasteur - 95480 Pierrelaye.

Tout don supérieur à 8€ donne droit à une réduction d'impôts de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour nous soutenir dans la durée, faites un don régulier. Formulaire page 7.

À VOIR

La chronique
de Bella Lehmann-Berdugo



LA CONDITION

Jérôme Bonnell. Fiction. France. Sortie le 10 décembre. D'après le roman de Léonor de Récondo *Amours*. Au début du XX^e siècle, la jeune Céleste est employée chez un couple bourgeois, Victoire et André, notaire de province. Violée par André, Céleste se retrouve enceinte. Jusque-là, tout est classique et attendu. L'histoire bascule lorsque le couple décide de présenter l'enfant comme le leur et leur héritier. Plus étonnantes encore sont l'intimité, la tendresse puis la complicité qui naissent entre la timide servante et sa déroutante maîtresse, à l'insu d'André, patriarche dominateur, mais taraulé par une mère et un passé nébuleux. Le film déploie des trésors de délicatesse et de non-dit pour montrer le besoin de respectabilité de l'une, la recherche d'émancipation de l'autre. Au-delà de leur condition sociale, deux femmes se révèlent l'une à l'autre ; leur féminité, leur force, leur intelligence grandissent ensemble. Le récit évolue très progressivement. Contre toute attente, une improbable rencontre servie par des acteurs nuancés, un film moderne et original. ■



LA PETITE CUISINE DE MEHDI

Amine Adjina. Fiction. France. Sortie le 10 décembre. À Lyon, haut-lieu de la gastronomie française, Mehdi, d'origine algérienne, s'apprête à racheter avec son amie de cœur, Léa, le bistrot *Le Baratin*, dans lequel il est chef cuisinier, elle serveuse. À sa mère, il cache son amoureuse et réciproquement. Sa confidente, Souhila, l'aidera à assumer ses origines, à découvrir la richesse des liens entre deux cultures, deux cuisines, deux familles. De joyeux imbroglios (parfois un peu laborieux), des personnages vifs et colorés (parfois à la limite de la caricature) soutenus énergiquement par leurs acteurs. Une comédie légère pas si anodine que ça. ■

À LIRE AUX ÉDITIONS QUART MONDE



EN FINIR AVEC LES IDÉES FAUSSES SUR LA PAUVRETÉ #ÉCOLOGIE

ATD QUART MONDE, ISABELLE MOTROT, ÉDITIONS QUART MONDE/ÉDITIONS

DE L'ATELIER, 96 P., 5 €

« La consommation des plus pauvres abîme la planète », « Il faut apprendre aux pauvres à être éco-responsables », « En augmentant la croissance, on pourra lutter contre la pauvreté et la crise écologique »... Les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté sont nombreuses, tenaces et pernicieuses par leur inépuisable capacité à se renouveler. Aujourd'hui, la violence faite aux pauvres a pris de nouvelles formes, notamment sur le plan environnemental. Les plus précaires sont les premières victimes

des dégâts faits à la planète. Ils y sont confrontés au quotidien. Pourtant, ils sont soupçonnés de se désintéresser de la question, présumés coupables d'aggraver la situation par leur consommation ou leur natalité, mis de côté par les politiques d'adaptation quand il s'agit de trouver des solutions... Les faits sont là : les discriminations perdurent et, dans un contexte de repli, le rejet et la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté aggravent la fracture sociale.

Ce nouveau tome de la collection est, comme le précédent, enrichi de dessins de presse, réalisés par Philippe Geluck, Camille Besse, Pascal Gros, Nikolaz, Tommy Dessine, Catherine Beaunez, Joël Alessandra et Mata Hari. En déconstruisant 20 idées fausses, il montre que justice sociale et environnementale sont un seul et même combat. ■

DISPONIBLE À PARTIR DU 8 JANVIER

À RETROUVER EN LIBRAIRIE

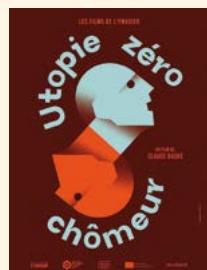


LES VIPÈRES NE TOMBENT PAS DU CIEL. L'ÉCOLOGIE AU DÉFI DES CLASSES POPULAIRES

ÉRIC AESCHIMANN, LES LIENS QUI LIBÈRENT, 2025, 224 P.

Alors qu'il discutait avec un ami, Éric Aeschimann, journaliste, se rend compte que « l'écologie agace » et est rejetée par une partie des classes populaires. Il tente alors, dans ce livre, de comprendre comment concilier justice sociale et écologie, comment faire en sorte de prendre en compte

la lutte contre les inégalités et pour l'amélioration des conditions de vie de toutes et tous. Pour lui, c'est une question de savoir et de répartition du pouvoir : les connaissances sur l'environnement forment un moyen de domination, les solutions sont souvent réfléchies sans les personnes les plus pauvres, et l'organisation de la société et de la production nous force à polluer et à en subir les conséquences. Les changements climatiques et environnementaux sont un problème politique et non individuel. Éric Aeschimann nous invite donc à sortir de la question de la consommation individuelle et nous donne des clés pour lutter pour l'environnement et contre la pauvreté en même temps. ■ UGO ZICCARELLI



UTOPIE ZÉRO CHÔMEUR

DOCUMENTAIRE DE CLAUDE BAQUÉ. 1H25. SORTIE EN NOVEMBRE 2025

Ce documentaire retrace une expérimentation sociale dans le quartier Saint-Nicolas, à Laval, à contre-courant du modèle entrepreneurial classique : l'Entreprise à but d'emploi Val'orizons 53, développée dans le cadre de Territoires zéro chômeur de longue durée. À Laval, ces nouveaux salariés témoignent de leur privation d'emploi suite à une maladie, un accident du travail, un handicap, et de leur gratitude à travailler maintenant en CDI à temps choisi, dans le recyclage de portes et

fenêtres, la récupération de linge à domicile, le nettoyage de véhicules et le compostage. Des travaux utiles, non concurrentiels. Le film montre leur enthousiasme : « L'avenir est de nouveau ouvert pour moi. »

À long terme, il revient moins cher de créer ces emplois que d'indemniser la non-activité. Claire Hédon, défenseuse des droits, rappelle que le droit à l'emploi est inscrit dans la Constitution. Elle note également toute l'énergie que ces personnes mettent à s'en sortir et à honorer leur nouvel emploi. Le maire de Laval, des élus, des acteurs du département, de la région s'expriment. À Laval, l'utopie fonctionne, c'est une expérimentation concrète, satisfaisante de part et d'autre. ■

BELLA LEHMANN-BERDUGO

Projections possibles dans les groupes locaux d'ATD Quart Monde : filmsdelymagier.org



FAIRE VIVRE LE JOURNAL D'ATD QUART MONDE C'EST... S'ABONNER !

Le mensuel du Mouvement ATD Quart Monde en France donne la parole à ceux que l'on n'entend jamais. En vous abonnant, vous permettez à une personne de le recevoir gratuitement.

BON DE COMMANDE

→ COMMANDEZ SUR WWW.EDITIONSQUARTMONDE.ORG

Je m'abonne :

- au *Journal d'ATD Quart Monde* (10 n°/an). 10 € ou plus : €
 à la *Revue Quart Monde* (4 n°/an). 32 € ou plus : €

Je commande : NBRE/TOTAL

En finir avec les idées fausses sur la pauvreté #écologie 5 € ... / €

+ Frais de port :

- pour 1 exemplaire – 4 € €
 pour 2 exemplaires et plus – 7 € €
 ou ce que vous pouvez. €

TOTAL DE LA COMMANDE €

ENVOYEZ VOTRE CHÈQUE uniquement pour les abonnements et livres ci-dessus, à l'ordre de ATD QUART MONDE, 12, rue Pasteur 95480 Pierrelaye, accompagné du bulletin en bas.

JE SOUTIENS ATD QUART MONDE DANS LA DURÉE

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier le montant correspondant à mon soutien régulier à ATD.

Chaque mois, je choisis de donner €

J'adhère à ATD Quart Monde

Vous signifiez ainsi votre adhésion aux valeurs et aux engagements d'ATD Quart Monde, vous contribuez à augmenter sa visibilité et pourriez voter à l'assemblée générale.

Fait à le
 Signature

Envoyez ce mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB à ATD Quart Monde, 12 rue Pasteur 95480 Pierrelaye, 01.34.30.46.22 Sauf avis de votre part, le reçu fiscal vous sera envoyé annuellement en janvier pour tout don supérieur à 8 euros.

Bénéficiaire Fondation ATD Quart Monde

63, rue Beaumarchais 93100 Montreuil.

Identifiant créancier SEPA : FR19 ZZZ 427.147

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation ATD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation ATD. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document disponible que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations recueillies sont enregistrées par ATD Quart Monde dans une base de données sécurisées. Ni vendues, ni échangées, ni communiquées, elles sont réservées à son usage exclusif à des fins de gestion interne, de réponse à vos besoins et d'appel à votre générosité. Vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et demander leur rectification ou leur suppression en contactant le Secrétariat des Amis (12 Rue Pasteur - 95480 Pierrelaye). Sans demande de suppression, elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

M., M^{me}

Adresse

E-mail

année de Naissance



ESTELLE MAHAUT

« ATD Quart Monde apporte des clés de compréhension du monde »



© Virgil

Engagée à Sézanne, dans la Marne, Estelle Mahaut coordonne le collectif qui organise chaque année la Journée mondiale du refus de la misère.

8

Estelle Mahaut n'imagine pas l'engagement comme un exercice solitaire. Née dans une famille « qui baignait dans l'éducation populaire », ce courant de pensée visant à mener des démarches collectives pour construire une société plus juste, elle cherche avant tout à fédérer les énergies autour de projets communs. Dès son adolescence, elle s'inspire notamment de son oncle, volontaire permanent à ATD Quart Monde, et pousse la porte de plusieurs associations. En grandissant, elle découvre d'autres formes d'actions militantes lors d'un voyage autour du monde de huit mois. Son périple la mène notamment à El Alto en Bolivie, où elle rencontre des volontaires permanents du Mouvement.

“ L'objectif n'est pas simplement de se rassembler, mais de lutter contre les préjugés et de réfléchir ensemble à la meilleure façon d'améliorer la situation sur le territoire. ”

À son retour, en 2008, le lien avec ATD Quart Monde se fait donc naturellement, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère organisée à Sézanne, dans la Marne. Petit à petit, elle devient alliée, tout en étant engagée au CCFD-Terre Solidaire, association de solidarité internationale et de développement. Elle souhaite ainsi « agir pour ici et pour là-bas, et avoir ces deux piliers basés sur la même philosophie de solidarité, même si les enjeux ne sont pas les mêmes en Europe ou en Afrique ». Elle décide de s'investir pour l'organisation de la Journée mondiale du refus de la misère en coordonnant un collectif à partir de 2012.

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE

Grâce à son impulsion, une douzaine de partenaires, comme le Centre intercommunal d'action social, le Secours catholique, le Secours populaire, la Croix-Rouge, l'Institut médico-éducatif, le conseil municipal des jeunes ou encore l'Esat (établissement et service d'accompagnement par le travail), se réunissent chaque année dès le mois de mai pour créer un événement à Sézanne le 17 octobre. Une exposition dans la médiathèque de la ville permet également de présenter pendant plusieurs semaines les outils créés pour l'occasion.

Représentante d'ATD Quart Monde dans ce collectif, elle s'attache notamment à « toujours repartir des fondamentaux de cette journée : donner la parole aux personnes les plus pauvres, faire en sorte que l'événement reflète les réflexions du collectif et ne soit pas

une vitrine pour chaque association... ». Pièces de théâtre, sculptures, chorales et surtout témoignages composent tous les ans « une soirée dense, dont on sort toujours un peu secoué ». L'objectif n'est pas simplement de se rassembler, mais « de lutter contre les préjugés et de réfléchir ensemble à la meilleure façon d'améliorer la situation sur le territoire ».

« LES PETITS PAS SONT IMPORTANTS »

Estelle Mahaut salue « la force du collectif » et avoue qu'elle n'aurait pas forcément poursuivi son engagement avec ATD Quart Monde sans cette action avec d'autres associations. La réflexion commune « permet de ne pas rester sur une analyse simpliste des situations, d'avoir des objectifs de long terme tout en ayant conscience que les petits pas sont importants ». Pour elle, les associations engagées dans le collectif « sont à contre-courant de la société actuelle et en avance sur leur temps. Elles partent de la base, de ce que disent les personnes et cherchent des solutions qui correspondent vraiment aux besoins ».

À travers son engagement, elle s'emploie à « ne jamais cliver, ne pas être uniquement dans la dénonciation, mais dans la volonté de construire, de remettre du dialogue ». Ses lectures et ses rencontres dans le Mouvement lui ont apporté « des clés de compréhension du monde. Dans la société actuelle, tout est très normé, simple. C'est noir ou blanc. Mais en fait, c'est plus compliqué

que cela et ATD Quart Monde permet d'avoir une vision humaniste, de repartir de l'humain et de ce que sont vraiment les personnes ».

S'ENGAGER POUR NE PAS SUBIR

Parfois, des doutes l'assaillent lorsqu'elle regarde le monde qui l'entoure et les attaques répétées contre les personnes en situation de pauvreté. « Il faut avoir des piliers sur lesquels s'appuyer, parce que sinon on ne peut pas avancer. C'est tellement fort ce qui est contre nous, c'est comme une lame de fond difficile à contrer. Parfois, il y a eu des prises de conscience et toute la société évoluait dans le même sens, mais maintenant c'est difficile », constate-t-elle.

Elle se récite alors la phrase de Joseph Wresinski, inscrite sur la Dalle à la mémoire des victimes de la misère inaugurée au Trocadéro, à Paris, lors de la première Journée mondiale du refus de la misère : « Le 17 octobre 1987, des défenseurs des droits de l'Homme et du citoyen de tous pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire. » Estelle Mahaut en est sûre, « s'engager, même si cela prend du temps, cela aide humainement à ne pas subir tout ce qui se passe, à se dire que ce n'est pas une fatalité et à apporter notre contribution à l'édifice pour aller dans le bon sens. » ■